

Colmar, le 8 décembre 2014



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haut-Rhin



L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'éducation nationale du Haut-Rhin,

à

Monsieur le président de l'université de
Strasbourg,
Monsieur le directeur de l'ESPE,
Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale,
Mesdames et messieurs les directeurs
pédagogiques des établissements spécialisés,
Mesdames et messieurs les directeurs adjoints de
SEGPA
s/c de madame ou monsieur le principal,
Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles
élémentaires et préélémentaires
**Pour communication aux enseignants de leur
établissement (y compris ceux
momentanément en congé)**

Division
du 1^{er} degré

Bureau de la gestion
collective

Dossier suivi par
Aline MARECHAL

Implantation
Cité administrative
Bâtiment D
3, rue Fleischhauer
Colmar
Téléphone
03 89 24 86 65
Fax
03 89 24 81 36
Mél.
i68d1@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
du Haut-Rhin
B.P.70 548
68021 Colmar cedex

**Objet : Appel à candidatures pour un poste de chargé de mission
politique de la ville et éducation prioritaire**

Ce poste est implanté à la DSDEN du Haut-Rhin, à Colmar.

**Le plan de relance de l'éducation prioritaire mis en œuvre dans le cadre de la
refondation de l'école associe pleinement la politique de la ville et l'ensemble
des actions liées à la réussite éducative.**

La refondation de l'éducation prioritaire s'appuie sur une approche globale
rassemblant l'ensemble des leviers identifiés comme favorables à la réussite des
élèves et articulée autour de trois axes :

- des pratiques pédagogiques adaptées aux difficultés rencontrées : prise en charge
des difficultés dès le plus jeune âge, accompagnement et suivi renforcés pour les
élèves, usage du numérique, ...

- des mesures concernant les ressources humaines (du temps pour le travail en
équipe, des enseignants spécifiquement formés, accompagnés et soutenus, des
incitations fortes pour stabiliser les équipes, ...)

- une amélioration de l'animation des réseaux des écoles et du climat scolaire en
éducation prioritaire (une amélioration du pilotage grâce aux projets de réseaux, des
adultes supplémentaires dans les établissements pour améliorer le climat scolaire,
une école ouverte aux parents, du personnel infirmier en plus grand nombre, ...).

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 précise que la politique de la ville est une
politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers
défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par l'Etat et les collectivités territoriales dans l'objectif commun
d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre
les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie
de leurs habitants.

L'action professionnelle du chargé de mission

Dans cette perspective, l'action du chargé de mission devra s'inscrire dans les objectifs qui concernent à la fois la politique de la ville et les programmes d'actions des REP et REP+ et portera sur trois champs essentiels :

Champ pédagogique :

- Participation au diagnostic des réseaux d'éducation prioritaire, à la détermination des priorités pertinentes, à la préparation et au suivi des programmes d'actions.
- Suivi des contrats de réussite et de leurs tableaux de bord à partir des indicateurs déterminés par les responsables des réseaux (chefs d'établissement et directeurs d'école)
- Information des acteurs du réseau,
- Aide à la mise en place de l'analyse des évaluations institutionnelles et des performances.
- Organisation des temps de formation des enseignants du 1^{er} degré en liaison avec le bureau de la formation (Division du 1^{er} degré de la DSDEN)

Champ partenarial :

- Rencontre des partenaires, services publics, acteurs éducatifs et culturels locaux.
- Participation aux réunions avec les partenaires locaux (Etat, communes, associations, structures locales).
- Suivi et régulation du dispositif Plan de Réussite Educative en place sur la ville de Mulhouse.
- Suivi et évaluation des actions d'accompagnement à la scolarité.
- Suivi des CUCS (Actions culturelles et sportives, aide à la scolarité...).
- Information des personnels pédagogiques et éducatifs des réseaux.

Champ institutionnel :

- Préparation des réunions départementales pour le pilotage des REP+.
- Implication dans les dispositifs liés à la réussite éducative.
- Participation à l'écriture des bilans.

L'évaluation

Le chargé de mission aura à établir un rapport d'activité annuel. Ses missions pourront être modifiées par avenant. L'évaluation de son action conduite par l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint s'appuiera sur la présente lettre de mission.

Pour tout renseignement complémentaire concernant ce poste, veuillez contacter Monsieur ARLEN- IENA adjoint à l'inspecteur d'académie – Tél. : 03.89.21.56.76.

Les candidats à ce poste enverront une copie de leur dernier rapport d'inspection, ainsi qu'une lettre de candidature motivée, sous couvert de leur IEN qui portera un avis, à Mme la directrice académique des services de l'éducation nationale :

Direction académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin
Division du 1^{er} degré – Gestion collective
21 rue Henner
B.P. 70548
68021 COLMAR CEDEX

La candidature devra parvenir dans mes services le 17 décembre 2014, délai de rigueur.

Un entretien sera proposé aux candidats devant une commission départementale le lundi 05 janvier. Cette commission sera composée de l'IENA, de l'IEN en charge de la mission éducation prioritaire, d'un chef d'établissement et d'un directeur d'école. La prise de poste débutera dès le 06 janvier 2015.

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'éducation nationale du Haut-Rhin,



Maryse SAVOURET

